Envoyé en préfecture le 29/07/2026
Reçu en préfecture le 29/07/2026
Publié le
ID : 035-213501562-20260729-532026-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE SAINT MALO
CANTON DE COMBOURG
COMMUNE DE LONGAULNAY

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
- en exercice : 15
- présents : 13
- Absent excusé : 02

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation : 16 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juillet, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET.

Présents : M. BUISSET David, Mme GROSSET Christèle, Mme DELAHAYES Oksana, Mme VAUQUENU Mélanie, M. MAHE Olivier, M FOUERE Jean-Claude, M ROUAULT Dominique, Mme Betty PERCHEREL, M. Franck BASSET, M. David ROUILLE, Mme Fabienne BRADILLY, M. Pierre-Yves LE HIR, M BOUGARD Frédéric.

Absentes excusées : Mme Hélène BRUGALLE, Mme PEUVREL Mireille.

Secrétaire de séance : M BOUGARD Frédéric.

Délibération n°53/2026

OBJET : ADRESSAGE POUR UNE MAISON EN CONSTRUCTION A AUDRY.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal d'adresser une maison en construction sur le lieu-dit Audry dont la parcelle est référencée B 730.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de d'adresser la future maison à Audry avec le numéro 9 bis ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait à Longaulnay, le 24 juillet 2026.

Pour extrait conforme
Le maire,
David BUISSET

MAIRIE DE LONGAULNAY * 35190 ILLE-ET-VILAINE *